



Saint Paul de Varcès Nature

Les membres de l'Association Saint Paul de Varcès Nature

Plaidoyer en faveur de la biodiversité communale

Elections municipales 2020

PREAMBULE

Une association « nature » peut-elle, doit-elle interpeller le politique pour défendre une gestion de l'espace public compatible avec la biodiversité ?

Est-ce de l'arrogance ? Faut-il suivre ceux qui nous enjoignent de « penser à l'humain d'abord » ? Ou faut-il laisser une petite place à la nature, comme un slogan commercial, une promesse de campagne ?

Nous ne vous proposons pas une quatrième liste : trois suffisent. Mais si nous l'avions fait, notre devise aurait pu être : « **Protéger la Nature, prendre soin de l'homme** ».

Nous allons vous présenter, en toute modestie, quelques propositions concrètes que vous pourriez ajouter à votre programme. Parce que nous croyons que la défense de la Nature est toujours une question politique. Et qu'elle est un chemin sûr vers une cité vivable et harmonieuse, pour l'homme comme pour les autres espèces animales.

UN DIAGNOSTIC SUCCINCT

Notre commune est riche à la fois :

- D'une nature rare et exceptionnelle : notamment présence d'un couple Aigle royal, Faucon pèlerin, Hibou Grand-duc et le passage sur le haut des falaises des bouquetins. Plus de quinze espèces d'orchidées sont répertoriées à la lisière des bois et le long de certaines voies comme le Chemin des Combes et le chemin du Rocher de la Bourgeoise.
- D'une nature « ordinaire » à valeur sentimentale forte : les hirondelles, les moineaux, les rouges-gorges, les mésanges, les chouettes chevêches, les grenouilles, les chamois, les mouflons, les crapauds, le blaireau, le renard, les violettes, les pâquerettes, les pissenlits et toutes les herbes folles des bords de chemins ainsi que nos arbres fruitiers et les quelques haies et vieux arbres encore existants.
- D'écosystèmes très variés : falaises, forêt de montagne, prairies redevenues « naturelles » à la limite de la forêt, zone humide, parcelles agricoles et les ruisseaux : Lavanchon, Charbonnier et Echarina.
- De plusieurs « refuges LPO » favorisant la nature sauvage
- D'un patrimoine architectural ancien : vieilles fermes, ruines de petits bâtiments en pierre sur les coteaux, vieux fours à pain ...

Ce patrimoine naturel et culturel mérite toute notre attention afin de le préserver pour les générations futures.

Des aménagements ont déjà été réalisés sur la commune pour enrichir cette biodiversité : la création de la mare communale au-dessus de l'école et l'aménagement de l'espace qui l'entoure en est l'exemple le plus illustrateur.

La pose de plus d'une vingtaine de nichoirs à Chouette chevêche a permis le retour de l'espèce comme nicheuse sur la commune.

Il faut aussi saluer la suppression de l'éclairage la nuit qui permet de réduire la pollution lumineuse et de ce fait mieux protéger les espèces nocturnes comme les chauves-souris.

D'autres interventions sont malheureusement à déplorer : arrachage de haies, de vieux arbres, transformation de bâti ancien comme la Maison Rochas qui a perdu son unité architecturale, nouvelles constructions « dépourvues de charme » et souvent entourées de murs qui sont de véritables barrières pour la libre circulation de la faune.

NOS PROPOSITIONS POUR RECONQUERIR DE LA NATURE SAUVAGE DANS NOTRE COMMUNE

1/ Préserver l'existant, faire de la biodiversité locale un patrimoine à valoriser

- Faire un état des lieux de la biodiversité communale : une synthèse des connaissances sur la faune et la flore
 - **Mettre en œuvre un atlas de la biodiversité communale**
- Prendre toutes les mesures pour interdire tout arrachage de haies, de vieux arbres tant dans les espaces agricoles cultivés que sur les propriétés privées.
 - **Compléter les informations notées dans le PLUI, faire l'inventaire exhaustif de toutes les haies encore existantes et les vieux arbres remarquables et publier cet inventaire pour le rendre opposable à toutes nouvelles demandes de permis de construire et à tous travaux d'aménagements privés ou publiques.**

- Maintenir les trames vertes existantes pour la libre circulation de la faune
 - **Toute clôture ou barrière actuellement infranchissable pour la faune doit ménager des ouvertures et espaces pour favoriser la libre circulation de la faune sauvage : hérisson, renard, blaireau, salamandre, etc.**

- La forêt
 - **Pas de nouvelles routes forestières sur la commune**
 - **Inscrire des parties de la forêt communale à l'inventaire des forêts en libre évolution**
 - **Sortir la forêt communale du territoire de l'ACCA et la mettre en zone de quiétude pour la faune sauvage**

- Le patrimoine architectural ancien
 - **Soustraire ce patrimoine de la spéculation immobilière (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ZPPAUP)**

2/ Lancer des actions pour la reconquête

- **Mettre en place de véritables trames vertes entre les espaces construits et les espaces agricoles et naturels pour garantir la libre circulation de la faune sauvage**

- Inciter les agriculteurs encore présents sur la commune à une reconversion en agriculture biologique en réduisant ou supprimant les intrants chimiques
- Engager des plantations de haies aux bords de chemins en privilégiant les espèces locales et indigènes
- Créer un verger communal avec des fruitiers hautes tiges de variétés anciennes et locales
- Privilégier la végétalisation des espaces publics avec des plantes mellifères.
- Ne pas tailler les haies ni élaguer les arbres en période de nidification des oiseaux et ne pratiquer que la fauche tardive le long des routes et chemins pour protéger le cortège des petites bêtes, les fleurs et herbes folles
- Mettre en place un Refuge LPO Collectivités sur tout l'espace Ecole Primaire, mare et tennis
- Favoriser la biodiversité dans le bâti avec la pose de nichoirs pour oiseaux et chauves-souris et en ménageant des ouvertures et des cavités
- S'associer à la commune de Claix pour le projet de protection des falaises de la barrière Nord-Est du Vercors et l'étendre aux Rochers de la Bourgeoise : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et Espace Naturel Sensible (ENS)
- Fermer les chemins à toute circulation d'engins motorisés (QUAD, moto) pour assurer la quiétude des promeneurs et de la faune et le silence dans la nature et éviter l'érosion des chemins
 - **Pour lancer ces actions et les réaliser, il faut une vraie volonté de la future équipe municipale et cela passe par la nomination d'un 1^{er} adjoint en charge à la fois de l'environnement et de l'urbanisme et une ligne budgétaire propre à la préservation de la biodiversité dans le budget municipal**

3/ Faire des habitants de la commune les vrais acteurs de la préservation de la nature

- Proposer un budget participatif dans le cadre du Budget municipal pour des appels à projets citoyens « nature »
- Ouvrir une rubrique régulière « Nature et Environnement » dans le bulletin municipal, pour préconiser les bonnes pratiques.
- Diffuser dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, en amont, les dates de campagnes d'élagage sous les lignes électriques ENEDIS et RTE, le long des ruisseaux, le long des routes et des chemins pour information des propriétaires et riverains
- Donner un budget aux écoles pour déployer des activités de nature pour les enfants

- Réaliser un livret d'accueil des nouveaux habitants de la commune avec un chapitre sur la préservation de la nature
- Remettre dans le cadre des dossiers de demande de permis de construire, une plaquette avec des recommandations sur les plantations, les haies, les passages à faune, le type de clôture, les nichoirs pour les oiseaux, sur le zéro pesticide et herbicide et les jardins en permacultures, etc.
- Avec les parents d'élèves, promouvoir la cantine scolaire pour du 100% à base de produits locaux et bio
- Demander aux associations de procéder au tri sélectif lors de toutes leurs manifestations sur la commune, d'employer de la vaisselle à base de fibres recyclées pour leurs buffets, de privilégier pour leurs apéritifs et autres repas ou goûters des produits locaux et bio
- Organiser une fois par an une journée citoyenne pour des chantiers de restauration écologique ou d'intérêt communal en mêlant les élus, les employés municipaux, les associations présentes sur la commune et les citoyens
 - **Pour concrétiser cette participation citoyenne il faudrait mettre en place une commission ouverte à tous qui soit force de proposition pour le conseil municipal**

Les Membres de l'Association Saint Paul de Varcès Nature

Le 2 mars 2020